

# Communiqué officiel de la Commission des arbitres ACVF

## Modification des lois du jeu / 2006 – 2007

### Loi 4 (point 1.2) : Equipement des joueurs

« ... Le port de bijou ou ornement est interdit ».

« Cette modification des lois du jeu s'applique aux joueurs (joueuses) et aux arbitres ».

### **Commentaire de la CA / ACVF :**

- Il s'agit d'une modification des **lois** du jeu, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2006, décidée par l'ASF. Il n'y a donc aucune interprétation ou dérogation possible, dans toutes les catégories de jeu (Actifs, juniors, seniors et vétérans)
- **Aux arbitres** : La direction d'un match ne constitue, cependant pas, une « Chasse au trésor ». **La direction d'un match oblige, prioritairement et rigoureusement, l'arbitre de punir et de sanctionner ce qui fait très mal, ce qui fait mal et toutes les formes de provocations, d'antijeu et d'antisportivités.**

(Un contrôle précis et consciencieux des équipements avant le début du match et lors de changements devrait permettre « d'ignorer » cette modification, lors du déroulement des matchs)

- **Aux dirigeants et joueurs** : Cette modification des lois du jeu, décidée par l'ASF, se justifie pour des motifs de sécurité. Inutile donc d'harcéler le secrétariat de l'ACVF avec des mails ou des coups de fils de protestation, celui – ci n'étant ni l'auteur, ni l'instigateur de cette modification.
- **Aux joueuses. Joueurs et arbitres** : Merci de préciser à votre conjoint(e) et surtout de le (la) convaincre que le retrait de votre alliance est une obligation dictée par des motifs de sécurité, que cette mesure s'applique, en principe, pendant 1½ h et une fois par semaine.

Commission des arbitres ACVF

